



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P374\_2023

Date : 26/10/2023

**OBJET : Conception et mise en œuvre de bétons innovants dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension d'INTECHMER - Cherbourg-en-Cotentin**

### Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER), il avait été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée (TITAN) d'avoir une réflexion sur des innovations en lien avec la mer. Le travail de recherche mené également avec le bureau d'étude NEO-ECO a abouti à l'issue de la phase conception à proposer l'intégration de bétons innovants dans la réalisation du projet.

Aussi, une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure 2 marchés pour concevoir (en tranche ferme) et mettre en œuvre (en tranche optionnelle, en fonction des résultats de la tranche ferme) des bétons innovants :

- **Lot 1 : bétons innovants intégrant des sédiments de dragage** - Ces bétons serviront pour les travaux de gros œuvre concernant les allèges des façades et voiles des îlots nord et sud du bâtiment neuf,
- **Lot 2 : bétons innovants intégrant des coquillages** - Ces bétons serviront pour les travaux de gros œuvre concernant les voiles intérieurs de l'amphithéâtre.

Une seule entreprise a soumissionné pour chaque lot avec en plus d'une offre de base, une offre variante pour le lot 2 de remplacement des coquilles d'huîtres par des coquilles Saint-Jacques locales. Après examen de la candidature, négociation et analyse des offres sur les deux lots, il est proposé d'attribuer les marchés à l'entreprise ci-dessous qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des documents de consultation :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
Lot 1 - Bétons innovants intégrant des sédiments de dragage	<b>CMEG</b> pour son offre de base
Lot 2 - Bétons innovants intégrant des coquillages	<b>CMEG</b> pour son offre variante

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2123-1-2°,

### **Décide**

- **De signer** les marchés publics de travaux suivants concernant l'opération de rénovation-extension d'INTECHMER :
  - Lot 1 - bétons innovants intégrant des sédiments de dragage : Entreprise **CMEG** - ZA de Cardonville, Rue Compagnie D - 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE pour son offre de base d'un montant total de 393 735,60 € HT soit 472 482,72 € TTC, comprenant :
    - Une tranche ferme de conception d'un montant global et forfaitaire de 104 344,50 € HT, soit 125 213,40 € TTC,
    - Une tranche optionnelle de fabrication et mise en œuvre d'un montant global et forfaitaire de 289 391,10 € HT, soit 347 269,32 € TTC,
  - Lot 2 - bétons innovants intégrant des coquillages : Entreprise **CMEG** - ZA de Cardonville, Rue Compagnie D - 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE pour son offre variante d'un montant total de 211 491,30 € HT, soit 253 789,56 € TTC, comprenant :
    - Une tranche ferme de conception d'un montant global et forfaitaire de 105 709,50 € HT, soit 126 851,40 € TTC,
    - Une tranche optionnelle de fabrication et mise en œuvre d'un montant global et forfaitaire de 105 781,80 € HT, soit 126 938,16 € TTC,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'à la fin des travaux du bâtiment neuf en extension d'INTECHMER,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Enveloppe n°LC 78909 ACP - Imputation 2313,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**